

Association Régionale des Ingénieurs et des Scientifiques d'Alsace

Maison de l'Ingénieur - 56 boulevard d'Anvers - 67000 STRASBOURG secretaire@arisal.org - www.arisal.org

Strasbourg, le 23 févier 2020

Chères Amies, Chers Amis,

Nous avons le plaisir de vous convier, vous et votre conjoint, à participer à l'Assemblée Générale de notre Association et espérons vivement votre présence.

Notre Assemblée Générale aura lieu le :

MARDI 10 MARS 2020, de 15h00 à 17h00 à l'ECAM Strasbourg Europe Espace Européen de l'Entreprise 2 rue Madrid, 67300 Schiltigheim

Cette Assemblée Générale sera suivie à 18h d'une conférence dans le cadre de la Journée Nationale de l'Ingénieur, sur le thème « <u>Développement Durable : quels leviers d'action pour les entreprises?</u>»

Agenda:

15h00-15h15 : Accueil des participants (Salle du Conseil – dernier étage)

15h15-17h00 : Assemblée Générale de l'association 17h00-17h15 : CA de l'association (élection du bureau)

18h00-20h00 : Conférence 20h00-21h00 : Pot de clôture

Cette assemblée sera précédée d'un déjeuner au **restaurant « Le K »** (restaurant de l'hôtel Kyriad), 2 Avenue de l'Europe, Espace européen de l'entreprise, 67300 Schiltigheim. Afin de gérer la réservation du restaurant et la logistique de l'AG, merci d'indiquer **votre participation avant le VENDREDI 6 MARS 2020**

de préférence via notre site internet (rubrique évènement : <u>AG ARISAL 2020</u>)

sinon par mail à : secretaire@arisal.org

ou enfin par courrier postal à l'ARISAL, 56 boulevard d'Anvers, 67000 Strasbourg, via le bulletin d'inscription ci-joint.

Dans l'attente de vous retrouver, croyez, chères Amies, chers Amis, à mes sentiments les plus cordiaux.

La Présidente, Céline Poloce

Ordre du jour de l'Assemblée Générale

- 1. Accueil des participants
- 2. Approbation du P.V. de l'A.G. 2019
- 3. Rapport moral pour l'exercice 2019
- 4. Rapport financier pour l'exercice 2019
- 5. Rapport des Réviseurs aux Comptes

- 6. Budget prévisionnel 2020
- 7. Programme d'activités 2020
- 8. Cotisations 2021
- 9. Elections au Conseil d'Administration
- 10. Désignation des Réviseurs aux Comptes